

SOMMAIRE

Edito

Maison du Monde

Acquisitions du centre de doc

Droits humains

Mineurs en danger : solidarité bafouée

Délinquants solidaires

Appel pour une reconnaissance des

crimes coloniaux

Des évacuations discrètes toujours

aussi nombreuses, aussi injustes

qu'inefficaces, face au mal-logement

Méditerranée

Rapport sur l'« abattoir humain » syrien

Rencontre avec l'écrivaine syrienne

Samar Yazbek

Peuples Solidaires

Justice sociale pour toutes et tous :

une vision ambitieuse d'ActionAid

pour les 12 ans à venir

Economie

Territoires zéro chômeurs de longue

durée

Café de l'actu

Carte blanche à Gradisca

Aux croisements du monde

Jacqueline Sauvage / Christine Lagarde

Agenda

La Lettre de la Maison du Monde

éditée par

La Maison du Monde d'Evry

Rédaction : Conseil d'Administration

509, Patio des Terrasses

91034 Evry Cedex

Tél : 01-60-77-21-56

Fax : 01-60-78-55-33

Email : contact@maisondumonde.org

site web : maisondumonde.org

Imprimé par nos soins

En région PACA, des « justes » se mobilisent pour protéger des migrants en détresse... Ils sont poursuivis comme des délinquants.

édito

Symbole pour toute une vallée de cette résistance active, Cédric Herrou a échappé momentanément à une peine de prison. Cet agriculteur de la vallée de la Roya a été condamné le 10 février dernier à 3000 euros d'amende avec sursis par le tribunal correctionnel de Nice pour avoir pris en charge des migrants sur le sol italien.

Relaxé des autres faits qui lui étaient reprochés, notamment pour avoir installé des migrants dans un centre de vacances désaffecté de la SNCF et pour avoir aidé au séjour et à la circulation de migrants en situation illégale, le parquet de Nice qui avait requis de la prison avec sursis ne baisse pas pour autant la garde.

En effet, le procureur Jean Michel Prêtre considère toujours que cet agriculteur a détourné la loi de décembre 2012 qui accorde l'immunité pénale à ceux qui apportent une aide humanitaire et désintéressée aux migrants. Pour ce représentant de l'ordre public cette immunité pénale « n'est pas faite pour accueillir en France tous ceux qui débarquent sur les côtes italiennes ». Et c'est ; fort de cet argument qu'il vient d'interjeter appel de la décision prise en première instance.

Nombreux sont ceux, qui comme ce jeune agriculteur soutenu par un ample mouvement de solidarité même hors de nos frontières, dans le Mercantour et dans le Briançonnais aussi à être inquiétés, arrêtés et parfois dénoncés, pour avoir protégé ou secouru des migrants qui viennent très majoritairement d'Erythrée, du Soudan, d'Afghanistan en les accueillant ou en les transportant.

Mais rien n'arrêtera maintenant cette levée de gestes de solidarité qui s'amplifient en réponse à la façon irresponsable dont les autorités françaises gèrent la situation à la frontière italienne. En effet, du fait du non-respect des règles de procédures de droits des personnes lors des contrôles à la frontière, les migrants sont confrontés à des situations les mettant en danger puisqu'ils n'obtiennent pas un examen de leur statut ou une protection, dispositions pourtant prévues par la loi pour les demandeurs d'asile potentiels qu'ils sont, au regard de leurs pays d'origine.

Plus grave encore, les enfants sont renvoyés, comme s'il s'agissait d'adultes, sans bénéficier de la protection prévue par la convention des droits de l'enfant ratifiée par la France il y a plus de 20 ans.

Ils sont pourtant, 35 000 migrants, à avoir été interpellés et refoulés sans examen à la frontière italo-française en 2016, année de tous les records où près de 180 000 migrants ont été secourus par les garde-côtes italiens principalement via la Libye, après une périlleuse traversée en Méditerranée.

Aussi, quand l'état n'assume pas son devoir d'humanité et de dignité, c'est notre devoir de citoyens d'y pallier.

C'est pourquoi nous dénonçons le harcèlement et les condamnations de ceux qui s'engagent et nous invitons chacun d'entre nous à contribuer à la résolution de cette crise humanitaire par des actions de solidarité et de plaidoyer pour l'application de décisions politiques responsables et humaines partout sur notre sol en matière d'immigration.

évènement

Samedi 18 mars de 14h à 18h
**Assemblée Générale
de la Maison du Monde**

café de l'actu

Mardi 8 mars à 18h30 à la Maison du Monde
Café de l'actu "En finir avec la polygamie"
Avec Awa Ba association EFAPO voir page 11

ACQUISITIONS DU CENTRE DE DOC

janvier 2017

« ECSI, Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale en classe de seconde »

BOURGOGNE COOPERATION – guide pédagogique – 2016

« Economie sociale et solidaire – Solidarité internationale : un autre monde est possible »

CRDTM de Lille - exposition – 2016

« La détention des migrants dans l'Union européenne : un business florissant » MIGREUROPE - fascicule – 2016

« Les portes du néant » Samar YAZBEK - livre – 2016

Résumé : *Figure de l'opposition au régime de Bachar al-*

Assad, Samar Yazbek est contrainte de quitter son pays

tant aimé en juin 2011. Depuis son exil, elle ressent l'urgence de

témoigner. Au mépris du danger, elle retourne clandestinement

dans son pays, en s'infiltrant par une brèche dans la frontière turque. Trois voyages en enfer dans la région d'Idlib où elle vit de l'intérieur l'horreur de la guerre civile, aux côtés des activistes.

Des premières manifestations pacifiques pour la démocratie, à la formation de l'Armée Syrienne Libre, jusqu'à l'émergence de l'État islamique, Samar Yazbek livre un témoignage courageux sur le quotidien des combattants, des enfants, des hommes et des femmes ordinaires qui luttent pour survivre. Elle dit l'odeur de la terre après l'explosion d'une bombe, l'effroi dans le regard des mères, les corps mutilés ; elle dit l'une des plus grandes tragédies du XXIème siècle.

« Etrangers : quels droits ? » GISTI - livre – 2017

« Multinationales : les batailles de l'information »

PASSERELLE n° 14 - périodique – 2016

Déclaration du Secours catholique

MINEURS EN DANGER : LA SOLIDARITÉ BAFOUÉE

A Calais, comme dans la vallée de la Roya, les bénévoles de nos associations d'entraide rencontrent depuis plusieurs semaines des exilés contraints de survivre, en plein hiver, dans les pires conditions. Parmi eux, beaucoup de mineurs de 15, 16 ou 17 ans, qui ont traversé des milliers de kilomètres pour tenter de trouver un refuge et une protection.

Ils sont en danger, gravement en danger.

Que font les pouvoirs publics pour leur porter assistance à nos frontières ? Rien, ou si peu.

Les forces de police sont au contraire mobilisées jour et nuit pour les déloger sans relâche de leurs abris sommaires.

A Calais, la mairie a même porté plainte pour « installation sur le terrain d'autrui » à l'encontre de mineurs qui cherchaient à se protéger pendant quelques heures de la pluie et du vent.

Dans la vallée de la Roya, des témoignages font état de renvois discrets par la police de mineurs vers l'Italie, au mépris des procédures élémentaires de protection de l'enfance.

Pour éviter ces contrôles, les migrants prennent de plus en plus de risques. Des accidents ont provoqué la mort de deux d'entre eux ces derniers jours.

Face à ces jeunes en danger, des

réactions d'humanité se développent. Des citoyens et des bénévoles s'organisent pour apporter une aide, un toit, de la nourriture, un peu de chaleur, quelques soins. Nos équipes à Calais vont ouvrir dans nos locaux, ce vendredi 10 février, un dispositif d'accès à la douche tellement l'urgence sanitaire est de nouveau criante.

Que font les pouvoirs publics pour encourager cette solidarité ? Non seulement ils ne font rien, mais ils se mobilisent au contraire pour la dissuader !

Les forces de police sont déployées pour surveiller, contrôler, interpellier et parfois placer en garde à vue des hommes et des femmes qui tentent de combler les défaillances de l'Etat. Un responsable du Secours Catholique est convoqué par la police. Des bénévoles et citoyens sont poursuivis par la justice.

Mais où va-t-on ?

Comment accepter qu'en France on puisse ainsi traiter les jeunes réfugiés, les pourchasser, les priver délibérément du minimum de protection et de dignité auquel a droit chaque être humain ? Comment tolérer que les réactions de solidarité de la société civile soient ainsi entravées, dissuadées, poursuivies en justice ?

De telles dérives provoquent une

certaine sidération. Et nous posons la question : ces pratiques sont-elles la traduction de consignes et de choix du gouvernement en période électorale ? Nous ne pouvons et ne voulons pas le croire.

Aussi, nous en appelons de nouveau au Premier Ministre pour qu'il rétablisse des conditions d'accueil humanitaire pour les personnes en danger et soutienne l'exercice de la solidarité de proximité. Nous l'appelons à rétablir l'Etat de droit, dont la première mission est la protection de toute personne présente sur le territoire, en particulier des mineurs.

En attendant, face à de tels manquements, le Secours Catholique continuera de mettre en œuvre des moyens concrets pour apporter le minimum d'aide humanitaire et de chaleur humaine dont les personnes exilées ont un besoin vital. Comme nous continuerons de soutenir la solidarité de nos concitoyens. Et ce, au nom de la simple humanité, dusse-t-elle être considérée comme illégale par certains.

Véronique Fayet – Présidente nationale

Bernard Thibaud – Secrétaire général

Accueil des exilés. La chasse aux « justes » de la Roya Emilien Urbach - Mardi 10 Janvier 2017 -

L'Humanité

À la frontière franco-italienne, dans les vallées de la Roya et de la Bévéra, des réfugiés aidés par un réseau de solidarité. Photo : Rebecca Marshall/Laif-Réa



Ce week-end, la surenchère policière dans les Alpes-Maritimes a conduit à quatre nouvelles interpellations pour « délit de solidarité ».

**DÉLIT DE SOLIDARITÉ
8 MOIS DE PRISON AVEC SURSIS**



VOILÀ LE PROFIL
DES GENS
QUI METTENT EN PÉRIL
LA RÉPUBLIQUE!
OUVREZ
L'OEIL !!

1/51F

Pour la reconnaissance des crimes coloniaux commis par la France

Nous portons à la connaissance de nos lecteurs cet appel diffusé par Olivier Le Cour Grandmaison pour une reconnaissance par la France des crimes coloniaux qu'elle a commis. Nombre de personnalités ont signé ce texte.

La Maison du Monde

Populations « indigènes » soumises au travail forcé, dispositions racistes et d'exception – codes de l'indigénat, internement administratif, responsabilité collective, etc... - imposées aux colonisés qui, dans leur écrasante majorité, n'étaient pas considérés comme des citoyens mais comme des « sujets français » jusqu'à la Libération, déportations, exécutions sommaires et massacres ; autant de pratiques qui ont été constitutives de la construction et de la défense de l'empire colonial français. Les massacres de Thiaroye au Sénégal (décembre 1944), ceux de Sétif, Guelma et Kherrata en Algérie, qui débutent le 8 mai 1945 et leurs dizaines de milliers de morts, en témoignent sinistrement.

Il y a soixante-dix ans, au mois de mars 1947, la guerre d'Indochine et

l'insurrection malgache débutaient. Le 1er novembre 1954, un conflit long et sanglant commençait en Algérie. Entre 1945 et 1962, la France a donc été presque constamment engagée dans des opérations militaires coloniales qui se sont soldées par près d'un million de morts. N'oublions pas la guerre longtemps occultée menée au Cameroun (1955-1971) et les répressions sanglantes des militants guadeloupéens et kanaks.

Si la loi Taubira et les initiatives de la société civile ont permis un début de reconnaissance sociale et politique de l'esclavage et de la traite négrière, il n'en est pas de même pour les crimes commis avant ou après la Seconde Guerre mondiale. Cette situation est inacceptable, car elle ajoute aux

massacres, l'outrage aux victimes, à leurs descendants et leurs proches.

Aussi, nous demandons aux plus hautes autorités de l'Etat et aux candidat-e-s à l'élection présidentielle qu'ils se prononcent pour la création d'un lieu du souvenir à la mémoire de celles et ceux qui furent assassinés, l'ouverture de toutes les archives relatives à ces différents événements et la reconnaissance de ces crimes de guerre et de ces crimes d'Etat. C'est ainsi que justice sera rendue aux héritiers de l'immigration coloniale et post-coloniale, et que les discriminations mémorielles qui les affectent toujours pourront être combattues. Enfin, de tels actes permettront à tous les Français-e-s de mieux connaître cette histoire singulière.

Olivier Le Cour Grandmaison

Des évacuations discrètes toujours aussi nombreuses, aussi injustes qu'inefficaces, face au mal-logement

Bilan 2016 de l'observatoire ERRC/LDH des évacuations forcées de lieux de vie occupés par des Roms ou supposés tels*

Alors que les évacuations de la « jungle de Calais », ou des campements de migrants de Paris, ont légitimement mobilisé l'actualité 2016, cette année reste encore marquée par un nombre très élevé d'évacuations forcées de populations précaires, essentiellement roms, vivant en bidonvilles ou squats, une majorité ayant été à nouveau effectuée sans solutions, maintenant les occupants dans la précarité et les contraignant à retrouver d'autres lieux d'installation.

Pourtant, depuis la circulaire du 26 août 2012 relative à l'anticipation et à l'accompagnement des démantèlements des campements illicites, les pouvoirs publics se sont engagés à ce que les expulsions soient menées à l'issue d'un travail de diagnostic préalable avec des propositions d'hébergement ou de logement pour chacune des familles concernées. Ces intentions de l'Etat sont largement démenties par les faits, comme en atteste à nouveau le bilan 2016 réalisé par l'observatoire de l'ERRC et de la LDH.

Estimées sur l'ensemble du territoire national entre 15 000 et 17 000 personnes par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), confirmant les données constantes des associations investies sur ce sujet, ce sont 10 119 personnes sur 76 lieux de vie, soit plus de 6

familles sur 10, qui ont été visées par ces opérations et dont la moitié a été évacuée sans aucune proposition de relogement ou d'hébergement.

Certaines familles, particulièrement en Ile-de-France, l'ont été plusieurs fois dans l'année, confirmant que l'absence de solutions pérennes ne fait que déplacer et amplifier les difficultés comme mobiliser des moyens financiers et administratifs très importants, qu'il serait plus utile et efficace d'affecter aux diagnostics sociaux et aux réponses durables d'hébergements et de relogements à penser à l'échelle francilienne pour traiter toutes les victimes du mal-logement, particulièrement aigu dans la région.

A cette occasion, la LDH exprime ses vives inquiétudes sur l'expulsion imminente annoncée de quelque 500 personnes, dont 150 enfants vivant dans des bidonvilles au nord de Paris, et appelle à ce que s'engage d'urgence une concertation entre l'Etat, les collectivités locales, les associations de soutien et les familles concernées sur les projets alternatifs possibles.

En 2016, 41 opérations ont été engagées sans intervention préalable de la justice, l'ayant été sur des décisions administratives suite à un arrêté d'insalubrité ou de péril pris par la mairie ou le préfet, sans qu'il y ait souvent d'urgence

avérée, l'essentiel des terrains concernés étant publics et à l'abandon.

La LDH s'inquiète de cette tendance et dénonce ce choix pleinement assumé par l'Etat qui vise à éliminer l'intervention préalable du juge, garant des libertés et protecteur face à l'arbitraire.

La LDH demande aussi que l'extension aux personnes vivant en bidonvilles de la protection des expulsions en période hivernale, désormais acquise par la loi « égalité et citoyenneté » nouvellement adoptée, soit pleinement et immédiatement appliquée.

La LDH appelle enfin à une action forte des pouvoirs publics face aux propos de haine et aux discriminations encore recensées tout au long de l'année 2016, qui confirment le regard stigmatisant et le racisme vécus par ces populations maintenues dans la précarité. Quelles que soient son origine, ses conditions de vie, chacun et chacune doit pouvoir accéder à une vie digne, voir ses enfants scolarisés, c'est-à-dire tout simplement bénéficier effectivement de l'égalité des droits.

*ERRC : *European Roma Right Center*

**Il faut agir contre les exécutions des prisonniers en Syrie !
Saydnaya est le lieu où l'État syrien massacre sa propre population**

RAPPORT D'AMNESTY SUR L'« ABATTOIR HUMAIN » SYRIEN

Entre 5000 et 13 000 personnes auraient été torturées et pendues entre 2011 et 2015 dans la prison de Saydnaya, dans la banlieue nord de Damas

Un «abattoir humain». C'est le terme employé par d'anciens détenus de la prison de Saydnaya, dans la banlieue nord de Damas, pour décrire la vie à l'intérieur de ce pénitencier, théâtre d'exécutions extrajudiciaires de masse. Selon l'organisation de défense des droits de l'homme Amnesty International, qui a publié mardi un rapport d'enquête sur le sujet, pas moins de 13 000 personnes, des civils pour la plupart, soupçonnés de s'opposer au régime syrien, y ont été pendues en secret, entre 2011 et 2015, au terme de simulacres de procès.

Comme le dossier César, du nom de ce photographe légiste qui avait réussi à faire sortir de Syrie, en 2014, un stock de 50 000 photos de prisonniers morts de faim, de maladie ou de torture dans des geôles du régime Assad, ce document, jalonné de témoignages accablants, lève une nouvelle fois le voile sur les rouages de la machine de mort syrienne. «Les horreurs décrites dans ce rapport révèlent une campagne autorisée au plus haut niveau du gouvernement syrien, visant à écraser toute forme de dissidence au sein de la population», affirme Lynn Maalouf, directrice adjointe du bureau d'Amnesty International à Beyrouth. «Saydnaya est la fin de la vie, la fin de l'humanité», témoigne Abou Mohamed, un ancien gardien, cité dans le rapport.

Jugés en deux minutes

Entre décembre 2015 et décembre 2016, les enquêteurs de l'ONG se sont entretenus avec 84 victimes, agents ou experts du système pénitentiaire syrien. Parmi ces témoins figurent 31 ex-prisonniers de Saydnaya, quatre anciens responsables ou gardiens de la prison, trois anciens juges syriens et trois médecins de l'hôpital militaire de Tishreen, à Damas.

Leurs récits révèlent qu'entre 2011 et 2015, chaque semaine et souvent deux fois par semaine, des groupes englobant jusqu'à 50 prisonniers sont sortis de leurs cellules pour être pendus. Avant de passer à la potence, les détenus, dont les «aveux» ont été extorqués la plus souvent sous la torture, ont droit à une procédure judiciaire expéditive, qui dure une ou deux minutes, devant un tribunal militaire. «Le juge demande le nom du prisonnier et s'il a commis le crime concerné. Qu'il réponde oui ou non, il sera déclaré coupable... Ce tribunal n'a rien à voir avec l'état de droit. Ce n'est pas un tribunal», assure un ancien magistrat.

Les exécutions se déroulent une à deux fois par semaine, habituellement le lundi et le mercredi, au milieu de la nuit. Les autorités pénitentiaires appellent ces journées «la fête». Les condamnés sont conduits, les yeux bandés, dans une cellule située au sous-sol de la prison, où ils sont passés à tabac, avant qu'on leur passe la corde au cou. «Ils les laissent [se balancer] là pendant dix à quinze minutes, raconte un ancien juge qui a assisté aux mises à mort. Certains ne meurent pas parce qu'ils sont légers. Surtout les jeunes, car leur poids ne suffit pas pour les tuer. Des assistants les détachent alors et leur brisent la nuque.»

Privations de nourriture, d'eau, de médicaments et de soins

Le bruit des pendaisons est parfois audible pour les détenus emprisonnés au-dessus de la salle d'exécution. «En collant l'oreille contre le sol, on pouvait entendre un bruit, comme une sorte de gargouillement. Cela durait environ dix minutes... Nous dormions au-dessus de personnes en train de mourir étouffées», se remémore Hamid, un ancien militaire emprisonné. Selon Amnesty International, tout porte à croire que cette pratique, observée entre 2011 et 2015, se poursuit aujourd'hui.

Le rapport montre aussi que de nombreux prisonniers succombent aux privations

systématiques de nourriture, d'eau, de médicaments et de soins, ainsi qu'aux pratiques sadiques et déshumanisantes en vigueur à Saydnaya. Omar, un jeune prisonnier, qui était encore au lycée lorsqu'il a été arrêté, raconte avoir assisté à des viols entre détenus, imposés par les gardiens. Ils «ordonnaient à tous les prisonniers de se déshabiller et d'entrer un par un dans la salle de bain. Alors que nous entrions, ils choisissaient l'un des garçons, quelqu'un de frêle, de jeune ou de beau. Ils lui disaient de rester debout face à la porte et de fermer les yeux. Puis ils ordonnaient à un prisonnier plus imposant de le violer».

Alors que des négociations intersyriennes doivent reprendre le 20 février à Genève, sous l'égide de l'ONU, Amnesty International exhorte la communauté internationale à réagir. «Mettre fin à ces atrocités doit figurer à l'ordre du jour des pourparlers, insiste Lynn Maalouf. L'ONU doit immédiatement ouvrir une enquête indépendante [...] et exiger que des observateurs indépendants puissent se rendre dans tous les lieux de détention».

Amnesty International France

Cette politique d'extermination menée par le gouvernement syrien s'apparente à des crimes contre l'humanité et doit faire l'objet d'enquêtes.

Le gouvernement syrien doit laisser des observateurs indépendants enquêter sur les centres de détention en Syrie dès maintenant.

Merci de votre soutien.

Sylvie Brigot-Vilain
Directrice générale d'Amnesty
InternationalFrance

**Signer la pétition aux
gouvernements des Etats-Unis
et de Russie**

**« Mettons fin à l'horreur dans
les prisons syriennes »**

en allant sur le site
d'Amnesty International

« LES PORTES DU NÉANT »,

ouvrage présenté par son auteure, Samar Yazbek

A la Maison des syndicats d'Evry, le collectif Méditerranée de la Maison du Monde recevait, le 2 février 2017, la journaliste et écrivaine syrienne Samar Yazbek. Elle venait nous présenter son livre et son témoignage sur la situation de la Syrie ces dernières années. Elle était accompagnée par Rania Samara, ancienne professeure de littérature et de traduction à l'Université de Damas, qui est sa traductrice et qui était déjà venue nous rencontrer en janvier 2014 pour une conférence sur les événements syriens, nous confirmant d'emblée l'aggravation de la situation en 4 ans.



Rania Samara a d'abord esquissé un panorama de la littérature syrienne.

La production littéraire était depuis longtemps peu abondante, les auteurs étant issus de la bourgeoisie d'Alep et de Damas jusque vers 1965-70. Après cette date on a vu des auteurs plus provinciaux ou même campagnards. On publiait 4 ou 5 romans par an, les textes passant devant les censeurs du ministère de la culture, du ministère de la communication, de l'Union des écrivains, sans compter l'autocensure de l'éditeur et celle de l'écrivain lui-même. Les textes évoquant la prison n'étaient bien sûr pas publiés. D'ailleurs, beaucoup d'écrivains ont moisie en prison. Les poètes ont toujours été plus nombreux, mais sur des sujets mythologiques sans risque. Par contre, le pouvoir syrien faisait publier des auteurs étrangers interdits dans leur propre pays.... Un changement s'est produit dans les années 2000, l'arrivée de Bachar El Assad ayant pendant un temps donné l'impression d'une plus grande liberté. On a vu apparaître de nouveaux écrivains, plus jeunes et qui prenaient des risques. Samar Yazbek est de ceux-là et elle les représente bien.

Samar Yazbek nous a ensuite parlé de l'engagement qui l'a conduite à écrire.

Dans les années 2000, elle a été journaliste, très engagée dans les revendications des droits des femmes, tant à l'écrit que dans des émissions de télévision. Elle a écrit le scénario de trois séries télévisées sur les droits des femmes, et c'est ce qui l'a amenée à l'écriture de

romans. Elle a voulu témoigner des problèmes de la société syrienne, en particulier sur des sujets tabous comme le sort de la femme syrienne, la militarisation de la société, les rapports entre religions. C'est cette démarche qui a forgé sa personnalité d'écrivaine. Pour elle, l'écriture n'est pas un but, c'est une recherche, un apprentissage, une participation aux changements du monde. Son premier ouvrage, « Argile » publié en 2003, est un recueil de nouvelles. Le suivant, « L'enfant du ciel », de 2005, est un roman dans lequel une jeune fille décide de quitter sa famille et d'aller militer dans un mouvement de gauche.

A cette époque, Samar Yazbek rend compte de changements dans la société syrienne, de prise de conscience des maux du pays. Un des exemples est le statut personnel de la femme, archaïque, qui relève de la charia. Par exemple, le crime d'honneur sur les femmes était puni de dix mois de prison. Le pouvoir a essayé, en 2011, de paraître plus progressiste, faisant passer cette peine à cinq ans, mais le statut reste le même, toujours archaïque par opposition à la situation réelle des femmes. De même, la situation politique n'a pas changé depuis 2000, de nombreux prisonniers politiques peuplent les prisons, il n'y a aucune perspective réelle de démocratie, alors que l'expression a été plus libre, que les mentalités ont mûri et que les Syriens vivent en état de siège depuis la fin des années 60.

Mais quand elle parle de ses écrits d'avant 2011, elle dit qu'elle a l'impression d'un grand trou de mémoire... Car elle est partie prenante du tournant de 2011, marqué par les révolutions en Tunisie et en Egypte. Le 16 mars a lieu la première grande manifestation, les enfants des prisonniers et prisonnières politiques demande à la fois leur libération et la levée de l'état de siège. Bachar El Assad répond par la répression de sa milice, qui procède à de nombreuses arrestations. Puis la violence empire : trois semaines plus tard, des snipers tirent sur la foule des manifestants à Douma. A partir de ce moment, les manifestants sont présentés par le pouvoir comme des terroristes, ce qui justifie la poursuite de la répression. C'est alors que Samar Yazbek choisit de partir avec sa fille en exil en France, où elle obtient l'asile politique. Elle témoigne sur son expérience et celle de nombreuses personnes par l'intermédiaire de facebook. Pendant cette période, la créativité a été très forte, par une explosion d'imagination : caricatures, films documentaires, dessins, blogs. Les gens avaient espoir en une Syrie moderne et démocratique, mais le désenchantement a été grand, les créateurs se sont exilés en Europe ou en Amérique du nord ou ont été emprisonnés. C'est dans son ouvrage « Feux croisés » qu'elle a regroupé les témoignages de cette époque.

Samar Yazbek a ensuite réalisé **trois voyages clandestins en Syrie**, dans le nord du pays, qui était aux mains de rebelles de l'Armée libre. Ses buts ?

Contre la propagande de Bachar, qui présentait ces révolutionnaires comme des extrémistes, mais aussi envisager de revenir pour reconstruire une Syrie nouvelle. Elle a réalisé de nombreuses interviews, voulu faire entendre « la voix du petit peuple en train de mourir » et elle ajoutée sa propre voix, c'est ce qui constitue le livre « Les portes du néant », sorte de barrière contre le régime qui veut anéantir la mémoire. Mais au cours de son 2^e voyage, elle a vu l'entrée de nombreux jeunes étrangers allant rejoindre les rangs de Daech, et lors du 3^e, c'est Daech qui occupait le terrain et il n'y avait plus de perspective de retour. Mais Samar a décidé de participer d'une autre façon à la construction d'un futur, par la création en France d'une fondation destinée à soutenir des micro-projets dans des villages, et surtout dans des camps de réfugiés, action centrée sur le rôle des femmes, qui sont

devenues, à cause des événements et des décès, les centres névralgiques de la société. Les réalisations, selon les cas, portent sur l'alphabétisation, le fonctionnement d'internet, des bibliothèques, du cinéma, du soutien psychologique. Il y a 12 000 femmes dans ce réseau.

A l'heure actuelle, la Syrie est occupée militairement. Il y a des bases militaires russes et américaines, la milice iranienne, le Hezbollah libanais, l'armée turque, les brigades djihadistes et celles de Daech. La société syrienne est démantelée par les morts, les prisonniers, des millions de réfugiés à l'extérieur des frontières et des centaines de milliers de Syriens déplacés à l'intérieur du pays. Depuis plusieurs années, les enfants ne vont plus à l'école, la population manque de nourriture, de logements, de soins, de chauffage : à Alep,

des enfants sont morts de froid cet hiver. Certains enfants sont enrôlés de force dans les zones djihadistes. Toute une génération est sacrifiée, la situation est inextricable, les Syriens ne voient pas d'avenir. Selon Samar Yazbek, les Syriens attendent un accord entre grandes puissances, ces puissances à qui Bachar el Assad a permis de rentrer en Syrie, ce que l'histoire n'oubliera pas.

Joëlle Mesley

Pour faire un don à la Fondation de Samar Yazbek

<http://www.women-now.org/>

<http://www.women-now.org/support-us/>

Account Holder: Soriyat Pour Le Developpment Hu

Domiciliation: Creditcoop Paris Alesia

Bank Code: 42559

Branch Code: 00005

Account Number: 41020036228

RIB key: 95

IBAN: FR76 4255 9000 0541 0200 3622 895

SWIFT Code/Code BIC: CCOPFRPPXXX



Fruits de Palabres N° 60 / janvier 20

**Justice sociale pour toutes et tous :
une vision ambitieuse d'ActionAid pour les 12 ans à venir**

Les tam-tams ont résonné au pied du mont Kilimandjaro, à Arusha en Tanzanie, le mardi 6 décembre. Et les délégué·e·s à l'AG extraordinaire d'ActionAid International, mené·e·s pas la présidente, Nyaradzai Gumbondzwanda, ont esquissé des pas de danse après le vote, à l'unanimité, de la nouvelle stratégie 2016-2028, intitulée Action for Global Justice.

Avec cette nouvelle stratégie, la famille ActionAid va lutter pour la justice sociale, objectif plus ambitieux que la lutte contre la pauvreté. Les femmes et les jeunes seront au cœur des actions, avec une approche plus féministe, et la lutte contre les inégalités devient complémentaire de la lutte contre la pauvreté. ActionAid International veut non seulement soulager les effets de la pauvreté mais changer les rapports de pouvoir et aider les plus pauvres et les plus exclu·e·s à revendiquer leurs droits, que ce soit face au pouvoir politique ou au pouvoir de l'argent.

Selon cette nouvelle vision, ActionAid aura pour mission de soutenir les mouvements populaires et les communautés qui luttent pour leurs droits, mission qui correspond parfaitement aux orientations d'ActionAid France- Peuples Solidaires. Dans les priorités, nous retrouverons nos

thématiques, comme la sécurité alimentaire et les droits à la terre, le soutien à l'agroécologie et aux agricultures paysannes, la justice climatique et fiscale, les droits des femmes et droits économiques et sociaux.

C'est dans ce cadre que commence le travail sur notre propre stratégie. Un Comité de Pilotage a été lancé au Conseil national de décembre, pour une adoption d'une nouvelle stratégie à l'AG de 2018 qui devra réactualiser notre vision et redynamiser nos actions et notre militance. Birthe Pedersen

Extraits de la nouvelle stratégie d'ActionAid:

Vision : Un monde juste, équitable et durable dans lequel toute personne a le droit à une vie digne, libérée de la pauvreté et de toute forme d'oppression.

Mission : Réaliser la justice sociale, l'égalité de genre et l'élimination de la pauvreté en travaillant avec les personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion, leurs communautés, les organisations populaires, les militant·e·s, les mouvements sociaux et nos soutiens.

Notre théorie du changement (extrait) : La justice sociale, l'égalité de genre et l'élimination de la pauvreté s'obtiennent

grâce à des actions individuelles et collectives déterminées pour changer les pouvoirs dominants et injustes, qu'ils soient cachés, visibles ou invisibles. L'autonomisation (empowerment) des personnes vivant dans la pauvreté et l'exclusion est cruciale. Les populations actives et organisées conduisent ce changement qui transformera les relations de pouvoir quand il est principalement mené par les personnes affectées et des individus engagés pour renforcer la démocratie et la justice sociale. (...) Les efforts et les luttes collectives ont plus d'impact quand ils sont liés par la solidarité, des campagnes et une cause commune entre les communautés, les organisations populaires, les mouvements sociaux, les groupes citoyens et d'autres alliés pour renforcer le pouvoir du peuple qui conduit au changement structurel. Cela inclut le plaidoyer, les campagnes et l'influence politique (...). Le changement n'est pas linéaire, et les opportunités de conduire le changement social, de faire avancer les alternatives et de résister aux injustices s'ouvrent à des moments différents. Les contextes différents obligent des stratégies différentes.

Territoires zéro chômeurs de longue durée

Bruno Chaveron n'oublie pas la Maison du monde. Il en fut président de 2004 à 2006 ; il reste un adhérent et un lecteur fidèle de "La Lettre". Dans ce courrier, il nous fait part d'un projet dans lequel il s'est investi depuis son installation en Bretagne, fidèle à ses engagements pour une économie sociale et solidaire.

Suite à mon départ d'Evry pour le Morbihan, j'ai pu m'investir bénévolement dans la mise en place d'un projet innovant et audacieux, porté par ATD Quart Monde: Territoires Zéro Chomeur de longue durée. L'objectif est de créer des entreprises avec des chômeurs de longue durée. J'en retrace ici rapidement sa mise en oeuvre dans les Communes bretonnes de Pipriac/St Ganton. ...

9 janvier 2017 9H00 ...

9 chômeurs longue durée du territoire de Pipriac/St Ganton (35) signent leur contrat de travail, un CDI à durée choisie, avec la toute nouvelle entreprise TEZEA, implantée sur ce même territoire.

Ils sont **les premiers parmi les 76 chomeurs longue durée** qui seront embauchés d'ici juillet 2017.

Ils sont parmi les premiers salariés à bénéficier du projet "Territoires Zéro Chomeur de longue Durée" qui sera expérimenté sur **10 territoires français** grâce à une loi votée à l'unanimité en 2016 et qui pourra, si l'expérience est positive, être étendue à d'autres territoires français d'ici 5 ans.

Genèse d'une utopie qui devient réalité...

C'est en **1995** que Patrick Valentin, entrepreneur de l'Economie Sociale et Solidaire, désire relever le défi du préambule de la constitution française de 1946, repris dans celle de 1958: « **Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi** » .

Il expérimente à la Seiches-sur-Loir (Maine et Loire) les prémices de ce projet à partir de 3 constats:

Ce ne sont pas les personnes volontaires pour travailler qui manquent : tous ceux qui côtoient les personnes privées d'emploi le savent, l'emploi revêt une importance cruciale pour la grande majorité d'entre elles. Beaucoup sont prêtes à prendre n'importe quel emploi, pourvu qu'elles travaillent.

Ce n'est pas le travail utile qui manque : à l'échelle des territoires, **il existe de nombreux besoins non satisfaits** : services aux particuliers, transport, aménagement et entretien du cadre de vie, tourisme, animation, gestion et recyclage de déchets, etc. Mais il s'agit la plupart du temps d'activités trop peu rentables pour être mises en oeuvre par l'économie classique.

Ce n'est pas l'argent qui manque : Le chômage coûte cher à la collectivité en dépense directe et indirecte. Et si on le ré-affectait directement à une entreprise qui créerait des emplois en CDI ?

Ce troisième constat bloqua cette expérimentation car cette ré-affectation était impossible dans le cadre légal de l'époque.

En 2003, une révision constitutionnelle autorise les **expérimentations locales**.

En 2011, la rencontre de Patrick Valentin avec le mouvement **ATD Quart Monde** , permet de relancer le projet. Les personnes en grande pauvreté avec lesquelles ATD Quart Monde est engagé depuis bientôt 60 ans ont toujours placé au cœur de leurs aspirations l'emploi stable, qui apporte à l'individu et à sa famille dignité et sécurité d'existence. Le Mouvement a engagé depuis ses débuts de nombreuses actions pilotes dans ce domaine.

Ensemble, ils proposent une démarche radicalement nouvelle à l'échelle de **petits territoires** de moins de 10.000 habitants : **partir de chaque personne désirant travailler et construire avec elle une entreprise et un emploi durable adapté à ses savoir-faire et à ses capacités**.

Malgré tout, une difficulté persiste : le transfert du coût du chômage directement vers l'entreprise qui embauchera les chômeurs. Seule, une nouvelle loi peut encadrer ce principe . Ce sera le combat qu'ATD portera avec le député PS Laurent Grandguillaume pendant 5 ans.

Le 29 février 2016 : le texte de loi : "**Loi d'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée**" est voté à l'unanimité

Que permet la loi d'expérimentation ?

- 10 territoires (< à 10.000 habitants) pourront expérimenter la création d'entreprise dénommée Entreprise à But d'Emploi (**EBE**). Les territoires seront sélectionnés suivant un cahier des charges national précisant la mobilisation effective de tous les acteurs locaux (élus, partenaires économiques, sociaux,...), le repérage des personnes privées d'emploi, et les besoins du territoire non couverts par le secteur marchand ou non marchand.

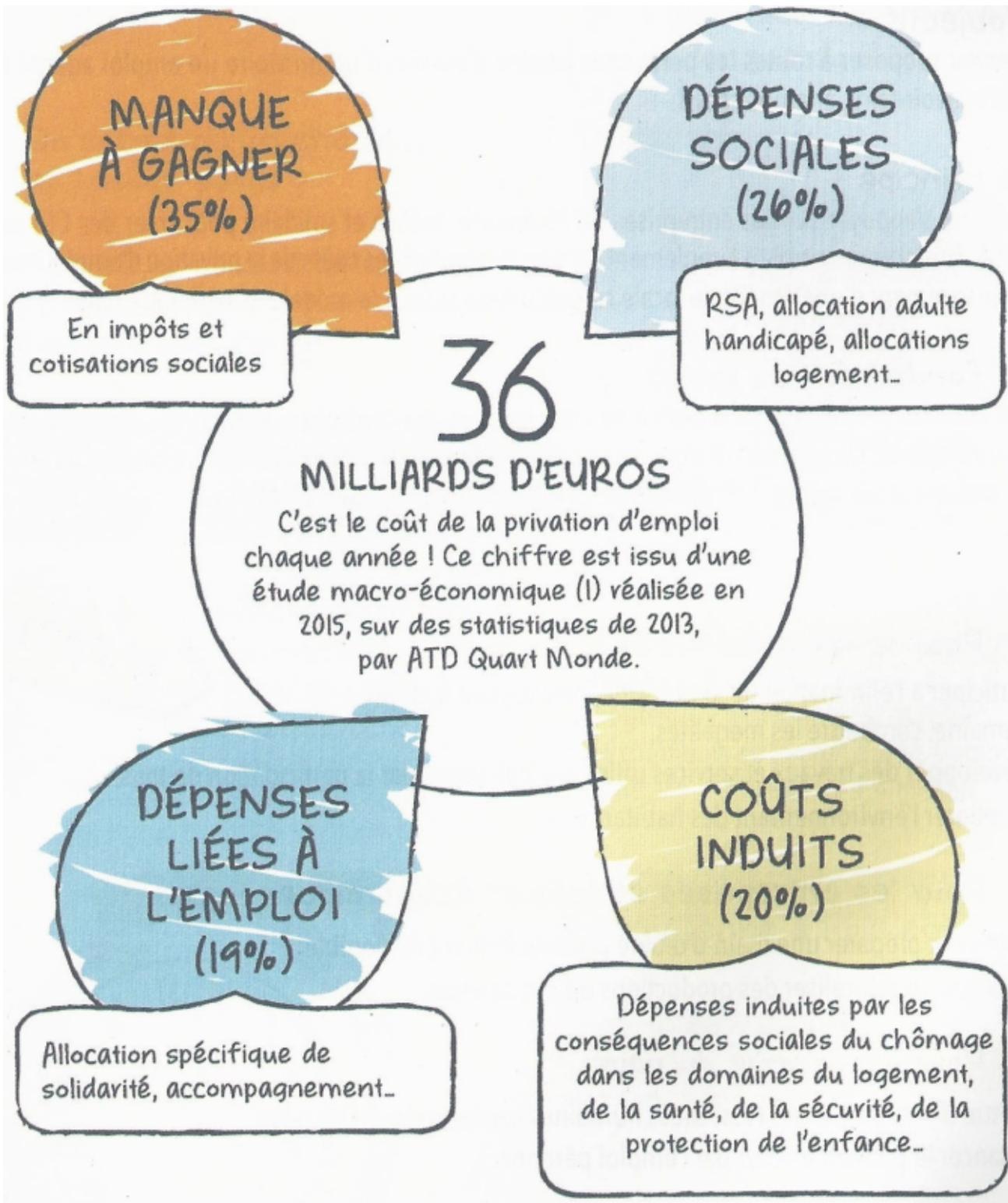
- L'expérimentation sera menée pendant **5 ans** .Un comité scientifique indépendant réalisera une évaluation qui permettra la promulgation d'une seconde loi et une extension à beaucoup plus de territoires. Finalement, en cas de succès, tout territoire pourra opter pour ce projet.

- L'EBE proposera un emploi à **tous les chômeurs** longue durée du **territoires volontaires**. L'emploi sera adapté à leurs savoir-faire et à temps choisi.

- Les salariés seront des **personnes privées d'emploi depuis plus d'un an** et domiciliées depuis au moins 6 mois sur le territoire sélectionné.

- Les salariés sont **embauchés en CDI** et rémunérés au moins au niveau du Smic (1480,27€ brut pour 35h/semaine au 1er janvier 2017)

- Pour chaque chômeur embauché par l'EBE, **l'Etat réorientera les couts du chômage** (directs et indirects) vers l'EBE (Environ 18.000€ /an pour un temps plein). Le complément du salaire et des frais de l'entreprise seront assurés par l'activité des salariés.



- Les emplois proposés répondront à la loi d'expérimentation soit promulguée, - la Métropole de Lille, des activités utiles aux habitants, à pour apporter des éléments concrets - la communauté de communes l'environnement, au territoire,... . Ils ne au législateur et le convaincre du bien- Nièvre et Forêt (Nièvre), doivent pas être en concurrence avec fondé de la démarche. Ils ont sans - le XIII^e arrondissement de Paris, des emplois existants. Un comité de aucun doute contribué à l'adoption de - Thiers (Puy-de-Dôme), pilotage local veillera à gérer les litiges cette loi par le Parlement. - Villeurbanne quartier, éventuels. - Colombelles (Calvados), - Saint-Jean (Rhône).
 - Colombey-les-Belles (Meurthe-et-Moselle),
 - Jouques (Bouches-du-Rhône),
 - Mauléon (Deux-Sèvres),
 Soit cinq territoires ruraux et cinq urbains.

Novembre 2016 :
 32 territoires ont fait acte de candidature: 10 ont été retenus dont 5 qui s'étaient engagés avant même que

suite page suivante -->

... suite de "territoires zéro chômeurs de longue durée"

Et sur le territoire de Pipriac / St Ganton... ?

Situés à 45 km de Rennes et 25 km de Redon, les communes de Pipriac et Saint-Ganton comptent respectivement 3700 et 425 habitants. Ce territoire a été le premier en France à engager dès 2014, sous l'impulsion et la responsabilité du PAE de Pipriac (Point Accueil Emploi, structure locale porteuse des questions d'emploi sur le territoire), les étapes préliminaires de l'expérimentation permettant de vérifier sa faisabilité : Il s'est agi de rencontrer l'ensemble des acteurs locaux, élus, entreprises, associations, habitants... pour s'assurer que tous sont prêts à relever le défi du « plein emploi volontaire ». Denis Prost, volontaire à ATD Quart-Monde, a été nommé chef de projet et a coordonné la mobilisation et la méthodologie avec les acteurs et les partenaires du territoire.

L'étape suivante a consisté à rencontrer les personnes durablement privées d'emploi : celles inscrites à Pôle emploi, faciles à « repérer », mais aussi toutes les autres, qui n'oseront pas venir vers le projet ou n'en entendent même pas parler, tant elles sont isolées ou assaillies par l'urgence du quotidien. On identifie leurs savoir-faire disponibles.

Parmi les 172 personnes rencontrées, 86 sont volontaires pour être embauchées par l'Entreprise à But d'Emploi (EBE). Les autres personnes, suivant les cas, ont retrouvé un emploi, ne sont plus disponibles, aujourd'hui, ont déménagé ou ne sont plus joignables. Ensuite, ce fut le temps de la recherche des travaux utiles : il faut inventorier tous les travaux et services utiles que les salariés de l'Ebe pourraient réaliser. L'ensemble des acteurs locaux sont sollicités : municipalités, entreprises, associations, habitants aux premiers rangs desquels les personnes privées d'emploi elles-mêmes qui ne manquent pas d'idées pour leur territoire !



A l'issue de cette étape, 11 domaines d'activité ont été repérés:

- Agriculture et travaux paysagers,
- déchets,
- recyclage et réemploi,
- services aux personnes,
- transport et logistique
- propreté et environnement urbain,
- animation,
- culture,
- loisirs et tourisme,
- information et médiation,
- bâtiment,
- commerce et restauration,
- nouvelles technologies,
- services administratifs et commerciaux.

Enfin, ce fut le temps de la préfiguration de l'Entreprise à But d'Emploi: Evaluation des travaux (charge de travail, compétences requises, besoins matériels, réglementation), plan d'affaires et budget prévisionnel, recherche de fonds propres, recherche des moyens matériels nécessaires au fonctionnement de l'entreprise en particulier un local, affectation des futurs salariés aux activités, plan de montée en charge, etc. Deux chargés de mission, futurs codirecteurs de l'EBE, ont été recrutés pour piloter ce travail.

20 octobre 2016 : création de l'association fiscalisée TEZEA, structure juridique de l'EBE qui recrutera sans sélection l'ensemble des personnes volontaires pour mettre en œuvre les travaux et services utiles collectés à l'étape précédente, l'entreprise recevant en contrepartie l'équivalent du coût du chômage de longue durée pour chacun de ses salariés.

9 janvier 2017: Premiers contrats CDI ... l'objectif étant de réaliser la totalité des 76 recrutements sur les 6 premiers mois

pour pouvoir ensuite embaucher les nouveaux chômeurs de longue durée volontaires au fil de l'eau.

La création de Tézéa a déjà été un véritable parcours du combattant qui a pu être gagné grâce à une formidable mobilisation collective et individuelle. La pérennité de Tézéa en est un autre qui motive les salariés et les acteurs locaux et suscite de l'espoir dans bien d'autres territoires . Nous sommes regardés et attendus et nous ne voulons pas décevoir À suivre...!

(Merci à Denis Prost pour ses nombreuses contributions écrites qui m'ont inspiré cet article !)

Liens utiles:

Territoires zero chomeur de longue durée (ATD) :

<http://www.zerochomeurdelongueduree.org/>

Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée :

<http://etcltd.fr/>

Coût de la privation durable d'emploi :

<https://www.atd-quartmonde.fr/wp-content/uploads/2013/11/2015-04-02-Annexe-3-Synthese-Etude-macro-economique-sur-le-cout-de-la-privation-durable-demploi.pdf>

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	R	O	M	A	N		A	L	E	P
II	E	M	O	T	I	O	N		R	L
III	G		S	E	Q		G	A	Z	A
IV		I	S	R	A	E	L			N
V	S		O	M	B	R	A	G	E	S
VI	N	O	U	E		D	I	E	U	
VII	O	I	L		N	O	S	T	R	A
VIII	Y	G		G	O	G		E	O	S
IX	A	N	K	A	R	A		S	P	S
X	P	O	U	T	I	N	E		E	A
XI		N	R		A		U	S		D

**Solution de la grille n°148
Pleure, ô Orient bienaimé**

CARTE BLANCHE À GRADISCA

A l'occasion du Café de l'actu du mardi 7 février 2017, le Collectif Méditerranée a reçu à la Maison du monde d'Evry Georges Nikolaïdis, de l'association « Gradisca ». Il est flûtiste, chef d'orchestre et enseignant au conservatoire de musique d'Evry. Avec sa femme Loukia, il a créé en 2002 un collectif, qui est devenu association pluridisciplinaire d'artistes ayant en commun la volonté de faire partager la culture à des publics marginalisés par le handicap, la maladie ou les difficultés sociales. Le mot gradisca signifie en italien « goûtez-y ». Les artistes, 200 environ, sont à la fois des personnes valides et des handicapés, qu'il appelle « différemment valides », parfois même lourdement : pianiste malade mental virtuose, peintre de la bouche.



par an dans des hôpitaux, des maisons de retraite, des institutions pour enfants lourdement handicapés, et certains musiciens interviennent dans une prison. L'association finance l'achat de pianos pour certains de ces centres, et fait fabriquer des instruments de musique pour des situations de handicap. Elle a aussi organisé une collecte et loué un camion chargé des dix tonnes récoltées qui les a

acheminées dans un camp de réfugiés au nord de la Grèce. Georges Nikolaïdis a projeté des photos montrant la situation tragique de ces réfugiés.

Cette association n'a ni locaux, ni salariés. Ses activités sont financées un peu par des subventions de la ville de Paris ou du département de l'Essonne, le reste provient de dons et de la vente de CD enregistrés par des artistes de l'association et d'objets qu'ils fabriquent, mais aussi par les institutions sociales, sur leurs fonds destinés à l'animation socio-culturelle de leurs établissements. Les artistes professionnels sont presque toujours rétribués pour leur prestation. Enfin, Gradisca organise tous les trois ans un grand concert.

Gradisca organise environ 150 concerts

Joëlle Mesley

La Maison du Monde d'Evry,

vous invite au

Café de l'actu



Née au Sénégal en 1965 et vivant en France depuis presque 24 ans, Awa Ba est mère de trois enfants, fonctionnaire dans la fonction publique hospitalière et passionnée d'écriture.

Elevée dans une famille polygame, elle échappe de peu au destin de seconde épouse. Hélas, une de ses sœurs n'a pas eu cette chance. Son mariage polygame l'a détruite jusqu'à la mort à cause du mot « MOUGNEUL », qui signifie : « Supporte ma fille. » C'est ce MOUGNEUL qu'on murmure dans les oreilles des femmes lorsque son cher mari épouse une deuxième femme : « Il a le droit, tu n'es qu'une femme. Les autres l'acceptent, pourquoi pas toi ? »

Existe-t-il une seule femme qui ait choisi délibérément la polygamie sans y être contrainte par une famille, les circonstances, la société, la tradition... ? C'est le cri d'Awa Ba, qui, suite à l'histoire tragique de sa sœur, a publié le livre « Polygamie : la douleur des femmes ».

Elle présentera également son association EFAPO (En finir avec la polygamie), qui lutte en France et en Afrique contre cette aberration, brute et sexiste, de l'union polygame, afin de protéger les femmes victimes de polygamie.

Si vous voulez en savoir plus :

☎ 01.60.77.21.56 / documentation@maisondumonde.org

EN FINIR AVEC LA POLYGAMIE

Avec Awa Ba de
l'association EFAPO (En
Finir Avec la Polygamie)

Mardi 07 mars 2017
à la Maison du Monde

* 18h30 : Apéro bio et équitable

* 19h00 à 20h30 : Conférence - Débat

Les Cafés de l'actu sont organisés en partenariat avec le magasin Biovivo et bénéficient du soutien financier du Conseil départemental de l'Essonne.



GRILLE N° 149

Catherine Sauvage
et
Christine Lagarde
devant la justice

par
Michel Chesseron

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I							■			
II		■								
III				■			■			
IV		■								■
V				■						
VI					■	■	■	■		■
VII			■							
VIII			■		■					■
IX	■									
X					■			■		
XI										
XII					■					

J.S. = Catherine Sauvage

C.L. = Christine Lagarde

Horizontalement

I. J.S. et C.L. ont comparu dans une «action en justice». Institut universitaire de technologie. **II.** C.L. a été reconnue coupable de négligence dans l'affaire de l'arbitrage en faveur de Tapie, mais a bénéficié d'une «autorisation de ne pas accomplir sa peine». **III.** Elle avait mieux à faire à la tête de cet «organisme international» que d'aller en prison ! Lac pyrénéen. Enquête nationale sur le logement. **IV.** Si J.S. ne s'est pas révoltée plus tôt contre son mari violent, c'est qu'elle était sous sa «domination». **V.** Marque française de lingerie. Pour en arriver au geste fatal avec un fusil de chasse en 2012, J.S. a franchi différents «stades» psychologiques. **VI.** J.S. n'a jamais connu le «faste» des palais. **VII.** Conjonction. Après le verdict en appel en 2015 confirmant la condamnation à dix ans de réclusion criminelle pour J.S., l'opinion, choquée, a réclamé qu'elle soit «élargie». **VIII.** Lettres de sortie. Equidé. **IX.** C.L. a jugé «pas utile d'être présente» à l'énoncé de la Cour de justice. **X.** J.S. a 63 ans en 2012. Au cœur de Lagarde. Conjonction. **XI.** J.S. a attendu 47 ans de violences physiques, psychologiques et sexuelles pour se dire : «Je me révolterai». **XII.** «Agence de mannequins» qui représente un millier d'enfants et d'adolescents. Dans sa vie de violences, J.S. n'a jamais eu le loisir d'écouter cette «muse, patronne de la poésie».

Verticalement

1. Les trois «enfants» de J.S. ont subi les mêmes violences qu'elle de la part de leur père. Un mode d'expression qu'elles non plus n'ont pas eu le loisir de cultiver. **2.** J.S., une femme «violentée», «humiliée». **3.** Par un mari «ignoble». Pourtant lui aussi a connu l'innocence du «nouveau-né». **4.** Démonstratif. Avant l'arbitrage en sa faveur, Tapie a rencontré 17 fois l'hôte du «palais présidentiel». **5.** Est-ce ce «fabuliste grec» qui a inspiré à La Fontaine cette morale : "Suivant que vous serez puissant ou misérable, les jugements de cour vous rendront blanc ou noir" ? **6.** Activité ciblée par la marque Adidas, propriété de Tapie, dont la vente contestée par le Crédit Lyonnais fut l'objet de l'arbitrage. La coïncidence entre la grâce pour J.S. et le verdict pour C.L. n'est pas «ordinaire». **7.** Lettres d'arbitrage. Ce n'est pas donné au commun des mortels d'accéder, comme Tapie, au palais présidentiel ! **8.** J.S. y a accédé par effraction, de façon «inattendue», avec la mobilisation des citoyens qui ont réclamé la grâce au président Hollande. Au cœur de la grâce et lettres de magistrats, qui s'y opposaient. **9.** Lichen. Philosophie chinoise inversée. **10.** Adjectif indéfini. Le «déroulement» du crime par J.S. n'avait pas été prémédité, tandis que celui de l'action en justice de C.L. semble avoir été écrit au palais présidentiel.

agenda

Mardi 8 mars
à 18h30 à la Maison du Monde
Café de l'actu
En finir avec la polygamie
Avec Awa Ba
De l'association EFAPO

Vendredi 17 mars
à partir de 19h30
Ferme des Mathurins – Salle
Seguin -10 rue des Mathurines
à Courcouronnes
A l'invitation des Amis de Tuili
à l'occasion de la réalisation de
17 nouveaux forages
Repas africain (20 euros)
Suivi d'un spectacle de la
compagnie « Avec des
géraniums »
Réservation souhaitée avant le
6 mars à : tuili@orange.fr

Samedi 18 mars
De 14h à 18h
Assemblée Générale de la
Maison du Monde

Samedi 25 mars
De 14h à 18h
Assemblée Générale
d'Evry-Palestine

Mardi 4 avril
A 18h30
A la Maison du Monde
Café de l'actu
Carte blanche à l'association
A la source du Jasmin

Solution de la grille
n° 148
"Pleure, ô Orient
bienaimé"
page10